(*Circulaire au Clergé du Diocèse de Montréal.*)

MONTREAL, LE 26 DECEMBRE 1837.

MONSIEUR,

L'adresse aux trois Branches du Parlement Britannique en faveur de nos peuples, qui avoit été soumise à vos signatures, et que vous avez signée en effet, étoit convenable sans doute à l'époque où elle fut rédigée, c'est-à-dire, au commencement de Novembre ; et Son Excellence, le Gouverneur en Chef, en avoit alors agréé le projet, s'engageant à la transmettre au Gouvernement Métropolitain : mais depuis les événements désastreux qui ont eû lieu dans la Province immédiatement après, nous avons senti qu'une autre Pétition devait être substituée à la première ; parceque nous ne pouvons plus demander avec le même avantage, depuis la révolte flagrante qui a éclaté dans quelques parties de ce District, et que néanmoins il est plus que jamais de notre devoir d'intervenir, dans la crise actuelle, en faveur de notre Troupeau, et de donner au Gouvernement Britannique une nouvelle assurance de notre fidélité. Je vous envoie donc ci-joint le modèle de la nouvelle Pétition projetée, en demandant votre agrément pour que j'annexe à celle-ci votre signature déjà en ma possession, au lieu de le faire à la première, qui restera supprimée. Après que vous aurez pris connoissance de cette nouvelle Adresse, veuillez bien me signifier au plutôt si vous consentez à ce que votre signature soit transférée de la première Pétition à la seconde ; et que vous serez satisfait si la dernière est présentée à Sa Majesté seulement, comme je le désire. J'ai l'assurance que Son Excellence, le Gouverneur en Chef, se prêtera volontiers à ce changement, et aura la bonté de faire parvenir notre Pétition au pied du Trône.

Je saisis cette occasion pour engager Mrs. les Curés du Diocèse à faire signer, le plûtôt possible, dans leurs Paroisses respectives, et particulièrement dans celles où il y a eû plus de troubles politiques, des Adresses de loyauté à Sa Majesté, priant notre Gouverneur en Chef de les transmettre en Angleterre : outre la convenance de semblables Adresses par tous les sujets Britanniques de ce pays dans les circonstaces présentes, elles pourront servir de rétractation publique pour ceux des Signataires qui, ayant scandalisé par des propos ou actes de rébellion, ne peuvent approcher dignement des Sacrements sans avoir réparé ces scandales.

Je suis bien véritablement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant Serviteur,

✠ J. J. EV. DE MONTREAL.

(*Vraie Copie.*)

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

A LA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ DE LA REINE.

La très humble Requête de l'Evèque et son Coadjutateur, des Vicaires Généraux, Curés et autres Membres du Clergé Catholique du Diocèse de Montréal, dans la Province du Bas-Canada.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTE;

Nous les Soussignés, Evêques, Vicaires Généraux, Curés et autres Membres du Clergé Catholique de la Ville et du District de Montréal dans la Province du Bas-Canada, supplions qu'il nous soit permis de déposer au pied du Trône les sentimens de notre vénération profonde, aussi bien que de notre attachement inviolable, envers votre personne sacrée, et de lui représenter :

Que ce Clergé a vû avec une extrême affliction l'état de division, d'agitation, et même d'insurbordination politique, dans lequel s'est trouvée plongée une partie de cette Province, et particulièrement le District de Montréal, où, malgré les efforts des Pasteurs Catholiques et des autres loyaux sujets de Votre Majesté, on a eû à déplorer l'insurrection d'une portion de six ou sept Comtés, sur le nombre de vingt-un renfermés dans ce District : mais que la rébellion ayant été promptement réprimée, chacun est rentré au plutôt dans son devoir ; et les Paroisses, même les plus entachées dans les six ou sept Comtés susdits, ont certifié leur vif regret de ces attentats criminels, et leur persévérance future dans une loyauté inébranlable, par diverses adresses à notre Gouverneur en Chef, pour être transmises à Votre Majesté.

Que vû l'impéritie pclitique de la plûpart de ceux qui ont alors oublié leur devoir, qui sont d'ailleurs en très grande minorité dans cette Province, et qui ont été pernicieusement trompés et déçus par quelques sujets Britanniques, de diverses origines, qu'ils ont eu le tort de croire, pendant un temps, zélés pour le bien de leur Patrie, vos Pétitionnaires ôsent espérer et en même temps supplier très humblement Votre Majesté, que les heureux habitants de cette Colonie ne soient pas privés, pour le crime de quelques uns, des avantages et priviléges dont ils ont joui jusqu'à présent sous l'Empire Britannique, auquel il est à souhaiter qu'ils soient unis pour toujours ; et que dans leur humble opinion, cet acte de clémence de Votre Majesté sera le moyen le plus efficace pour appaiser les troubles qui menacent de ruiner le Bas-Canada, si paisible jusqu'à cette fatale époque ; et si distingué par la loyauté de sa population.

Vos Pétitonnaires concluent en priant humblement Votre Majesté de prêter une oreille favorable à leur intervention respectueuse en faveur de leur Troupeau ; protestant qu'après une telle grâce, le Gouvernement Britannique sera plus que jamais béni dans une Province à laquelle il aura rendu la paix, et qu'il aura de plus en plus affectionnée à la Mère-Patrie.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier pour la prospérité du règne de Votre Majesté.

DISTRICT DE MONTREAL, EN DECEMBRE 1837.